C'est avec ces remarques que je vous invite à rejeter la motion qui a été déposée.

– Au vote, la prise en considération de cette motion populaire est refusée par 64 voix contre 32. Il y a 1 abstention.

Ont voté oui:
Aebischer (SC, PS/SP), Aeby-Egger (SC, ACG/MLB), Berset (SC, PS/SP), Chassot (SC, ACG/MLB), Clément (FV, PS/SP), Corminbœuf (BR, PS/SP), de Roche (LA, ACG/MLB), Duc (BR, ACG/MLB), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Fürst (LA, PS/SP), Ganioz (FV, PS/SP), Gavillet (GL, PS/SP), Gendre (SC, PS/SP), Girard (GR, PS/SP), Hänni-F (LA, PS/SP), Jelk (FV, PS/SP), Krattinger (SE, PS/SP), Marbach (SE, PS/SP), Mauron (GR, PS/SP), Morel (GL, PS/SP), Mutter (FV, ACG/MLB), Piller V. (BR, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Ridoré (SC, PS/SP), Rime (GR, PS/SP), Romanens A. (VE, PS/SP), Steiert (FV, PS/SP), Suter (SC, ACG/MLB), Thomet (SC, PS/SP), Tschopp (SE, PS/SP), Weber-G M. (SE, ACG/MLB), Zurkinden (FV, ACG/MLB). *Total: 32*.

Ont voté non:
Ackermann (SC, PDC/CVP), Andrey (GR, PDC/CVP), Bachmann (BR, PLR/FDP), Badoud (GR, PLR/FDP), Bapst (SE, PDC/CVP), Boschung B. (SE, PDC/CVP), Boschung M. (SE, PDC/CVP), Bourgeois (SC, PLR/FDP), Bourgknecht (FV, PDC/CVP), Bourguet (VE, PDC/CVP), Brodard (SC, PDC/CVP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Bulliard (SE, PDC/CVP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Bussard (GR, PDC/CVP), Butty (GL, PDC/CVP), Cardinaux (VE, UDC/SVP), Collaud (BR, PDC/CVP), Cotting (SC, PLR/FDP), Crausaz (SC, PDC/CVP), de Weck (FV, PLR/FDP), Décaillet (FV, UDC/SVP), Dorand (FV, PDC/CVP), Ducotterd (SC, PDC/CVP), Feldmann (LA, PLR/FDP), Frossard (GR, UDC/SVP), Geinoz (GR, PLR/FDP), Genoud (VE, UDC/SVP), Glauser (GL, PLR/FDP), Gobet (GR, PLR/FDP), Grandjean (VE, PDC/CVP), Haenni (BR, PLR/FDP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Ith (LA, PLR/FDP), Jendly (SE, PDC/CVP), Johner-Et. (LA, UDC/SVP), Jordan (GR, PDC/CVP), Kaelin-M (GR, PDC/CVP), Kolly (SC, PLR/FDP), Kuenlin (SC, PLR/FDP), Lauper (SC, PDC/CVP), Longchamp (GL, PDC/CVP), Losey (BR, UDC/SVP), Menoud (GR, PDC/CVP), Page (GL, UDC/SVP), Peiry C. (SC, UDC/SVP), Peiry S. (FV, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Romanens J. (GR, PDC/CVP), Rossier (GL, UDC/SVP), Schorderet E(SC, PDC/CVP), Schorderet G(SC, UDC/SVP), Schuwey J. (GR, PDC/CVP), Schuwey R. (GR, UDC/SVP), Siggen (FV, PDC/CVP), Stempfel-H (LA, PDC/CVP), Studer A. (SE, ACG/MLB), Studer T. (LA, PDC/CVP), Thalmann-B (LA, UDC/SVP), Thürler (GR, PLR/FDP), Vial (SC, PDC/CVP), Vonlanthen (SE, PLR/FDP), Waeber E. (SE, PDC/CVP), Zürcher (LA, UDC/SVP). *Total: 64*.

S'est abstenu:
Schnyder (SC, PS/SP). *Total: 1*.

Mandat MA4004.07 Antoinette Romanens – demande de procédure accélérée

(élaboration d'un plan social pour le personnel de la Croix-Rouge concerné par la reprise du mandat de prise en charge des demandeurs d'asile par la société ORS)[1]

Prise en considération de l'urgence

Le Président. Je vous informe que nous allons débattre sur l'urgence de ce mandat et l'urgence seulement. Si des interventions, de l'un ou l'autre député, devaient sortir du débat sur l'urgence, je serais contraint de l'interrompre dans ses propos.

Steiert Jean-François *(PS/SP, FV)*. Ich werde Ihnen kurz die Position der SP-Fraktion auf deutsch, Kollege Carl-Alex Rigoré auf französisch vorstellen. Es geht heute ausschliesslich um die Dringlichkeit. Der Staat hat oft gute Gründe, Aufgaben an Dritte weiterzuleiten. Das ist auch beim Roten Kreuz so. Er hat dabei eine bestimmte Verantwortung: Wir haben immer vertreten, dass das auch heisst, punkto Lohn, punkto Sozialvoraussetzungen ähnliche Bedingungen zu haben, wie das auch beim Staat der Fall ist. Es gibt für uns auch eine bestimmte moralische Verantwortung, wenn sie auch nicht juristischer Art ist, in einem Fall, in dem Menschen am Schluss unter den Konsequenzen einer Entscheidung, wie sie gefallen ist, zu leiden haben. Es geht heute nicht um eine Grundsatzdebatte, es geht heute nicht um die Frage, wie die Qualität der Leistungen der entsprechenden Anbieter war. Es geht heute um die Menschen, die in kurzer Zeit eventuell unter bestimmten Voraussetzungen keine Arbeit haben werden und deshalb ist auch die Dringlichkeit gegeben. Wir sind der Meinung, dass der Staat eine bestimmte Mitverantwortung hat, die er heute trägt. Wir sind deshalb der Meinung, wir müssten dringlich dem Staatsrat die Aufgabe übergeben, der Staatsrat muss uns Vorschläge machen und wir werden so in gegebener Zeit, in der notwendigen kurzen Zeit, die uns noch zur Verfügung steht, die Grundsatzdebatte führen können. Deshalb empfiehlt Ihnen die SP-Fraktion die Dringlichkeitserklärung.

Geinoz Jean-Denis *(PLR/FDP, GR)*. Le groupe libéral-radical a pris note, au début juillet, de la décision du Conseil d'Etat d'attribuer le concept cantonal de prise en charge des demandeurs d'asile à la maison ORS. Nous avons été sensibles au sort des collaborateurs de la Croix-Rouge touchés par cette décision.
Nous avons ouvert nos portes et reçu une délégation de cette même Croix-Rouge, le mardi 11 septembre, soit hier.
Le groupe libéral-radical a étudié attentivement l'urgence de cette motion. Indéniablement, le temps presse. C'est un sujet de haute actualité et le personnel de la Croix-Rouge ainsi qu'une partie de la population fribourgeoise attendent une prise de position du législatif. Les initiateurs de ce mandat connaissent parfaitement le fonctionnement du Grand Conseil et surtout les règles libérales qui régissent notre Etat.
Le Conseil d'Etat étudiera en urgence cet instrument parlementaire et le parti libéral-radical, en son âme et conscience, jugera les conclusions.
C'est au terme de ce traitement d'urgence que le groupe libéral-radical, le Grand Conseil et la population fribourgeoise jugeront la pertinence des arguments soulevés par les initiateurs. Le groupe libéral-radical souhaite que le personnel concerné de la Croix-Rouge, marqué par l'événement, soit entouré par sa direction et s'intéresse aux postes proposés par la maison ORS. L'Etat peut aider, mais doit obéir à certaines règles de fonctionnement.

[1] Déposée et développée le 27 août 2007, *BGC* p. 1332.

En conclusion, le groupe libéral-radical, dans sa grande majorité, votera l'urgence de ce mandat et vous recommande d'en faire autant.

Weber-Gobet Marie-Thérèse *(ACG/MLB, SE)*. Als ich mich für die heutige Stellungnahme vorbereitet habe, ist mir die vergangene Mai-Session wieder in den Sinn gekommen. Vier Monate ist es her, als alle Gruppen in diesem Saal die vor einer Entlassung stehenden Angestellten der Schoeller Arca Systems in Romont mit einer Resolution unterstützt haben. Beim Blättern im amtlichen Tagblatt ist mir die damalige Stellungnahme vom Kollege Jean-Louis Romanens ins Auge gestochen. Ich möchte sie hier gerne zitieren, den Anfang wenigstens:
«Les événements que vivent actuellement les employés de Schoeller à Romont et leur famille nous désolent tous. Personnellement, je peux comprendre les actions menées par le personnel. Les aspects humains, la souffrance et l'anxiété qui habitent ces personnes devant l'incertitude qui est la leure m'interpellent.»
Gute Worte. Ich könnte heute keine besseren finden, um die Dringlichkeit des vorliegenden Mandates zu begründen. Ich hoffe, Kollege Jean-Louis, du bist mir nicht böse, wenn ich also deine Worte, nur ganz wenig abgeändert, übernehme:
«Les événements que vivent actuellement les employés de la Croix-Rouge fribourgeoise et leur famille nous désolent tous. Personnellement, je peux comprendre les actions menées par le personnel. Les aspects humains, la souffrance et l'anxiété qui habitent ces personnes devant l'incertitude qui est la leure, m'interpellent.» L'incertitude qui est la leure!
Die Ungewissheit, welche das Personal des Freiburgischen Roten Kreuzes zur Zeit aushalten muss, verlangt ein Ja zur Dringlichkeit dieses Mandates. Setzen wir ein Zeichen, wie wir es seinerzeit bei den Trutenzüchtern und für die Angestellten in Romont getan haben. Geben wir den Angestellten wieder eine Perspektive: Eine, die ihre Lage ernst nimmt und sie nicht auf den Sankt-Nimmerleinstag vertröstet.
Le personnel de la Croix-Rouge fribourgeoise mérite que le Conseil d'Etat puisse répondre au mandat déposé dans le délai des deux mois.
In diesem Sinne bitte ich Sie, auch im Namen des Mitte-Links-Bündnisses, dem Gesuch um dringliche Behandlung zuzustimmen.

Ridoré Carl-Alex *(PS/SP, SC)*. Cette question du mandat de la Croix-Rouge a été fort débattue cet été, il a posé de nombreuses questions.
Certaines questions ont trait au passé, par exemple savoir comment s'est déroulée la procédure d'attribution du mandat. Différentes questions ont été posées dans ce sens-là.
Des questions concernent le futur: qu'est-il nécessaire de changer ou pas? quelles règles en la matière?
Le mandat que nous avons déposé ne concerne ni le passé, ni le futur, mais uniquement le présent, le présent proche des collaborateurs et des collaboratrices qui doivent savoir rapidement si l'Etat peut et veut jouer un rôle dans cette phase de transition qui les attend.
J'ai pu vérifier à de nombreuses reprises, par différentes discussions que de nombreux, pour ne pas dire la plupart des députés ici dans cette salle, des députés de tout bord politique, sont sensibles à cette situation, mais se posent naturellement beaucoup de questions. Par rapport à ces questions, il est donc important de connaître rapidement la détermination du Conseil d'Etat. Rapidement veut dire encore d'ici à la session de novembre. Cela a déjà été rappelé plusieurs fois, il ne s'agit pas ici de faire un débat de fond, il aura lieu ultérieurement. Il s'agit d'assurer uniquement l'urgence qui permettra de répondre aux différentes questions que vous tous et nous tous, nous nous posons.
Je l'ai dit: plusieurs députés de tout bord politique sont sensibles à cette question. Dans le but de trouver une adhésion aussi large que possible au principe même de l'urgence, les mandataires ont décidé de modifier légèrement certains points du mandat transmis au Conseil d'Etat, la forme devenant moins contraignante.
Il y a deux points qui changent. Nous demandons non plus «d'élaborer un plan social»: le Conseil d'Etat n'est pas appelé «à élaborer un plan social», mais à *«participer au financement d'un plan social»*, qui serait *«élaboré par la Croix-Rouge fribourgeoise»* elle-même et deuxième point, la durée de cinq ans qui était indiquée dans le mandat est retirée, ce qui laisse plus de marge de manœuvre au Conseil d'Etat d'après les discussions que j'ai pu avoir avec différents groupes politiques. Ces modifications seraient de nature à favoriser l'entrée en matière sur l'urgence, ce que je vous appelle à faire tout à l'heure.

Rossier Jean-Claude *(UDC/SVP, GL)*. Comme de bien entendu, c'est avec beaucoup d'attention que nous avons pris connaissance du contenu du mandat et avons pris bonne note qu'aujourd'hui, nous intervenons uniquement sur son urgence, autrement dit sur le délai accordé au Conseil d'Etat pour y donner suite.
Ceci étant, sans entrer sur le fond, permettez-moi en guise de préambule de vous dire qu'à l'instar des autres partis, nous avons également reçu une délégation de la Croix-Rouge, composée de quatre personnes. D'emblée, nous avons été surpris de constater que le directeur n'était pas présent, mais apparemment au courant de leur démarche. Est-il solidaire ou non avec son personnel? Difficile à le dire.
Nous avons tout de même pris le temps pour écouter ces collaborateurs et leur poser un certain nombre de questions. Nous avons de ce fait appris que les lettres de licenciement ne leur étaient pas encore parvenues, mais en principe annoncées pour fin septembre. A les entendre, il existerait une certaine ambiguïté, voire confusion, par rapport à leur statut d'employé, au niveau juridique s'entend, notamment quant à la responsabilité de l'Etat à leur endroit.
En outre, il semblerait, à leurs yeux, relativement difficile de faire offre de candidature dès l'instant où le processus ne peut être effectué que via Internet et que pour l'heure, ils n'aient pas encore eu accès aux nouvelles conditions de travail et salariales de leur nouvel employeur. Ils ont également relevé le manque, voire l'absence de dialogue avec la nouvelle direction. Je tiens aussi à relever que nous n'avons pas ressenti de leur part – peut-être n'était-ce qu'une impression – une

très grande motivation à vouloir faire leurs offres de candidature et, le cas échéant, à travailler pour cette nouvelle société, ce que je ne peux que déplorer.
En résumé, nous les avons trouvés en plein désarroi, sentis comme délaissés à la fois par leur employeur et le mandataire l'Etat de Fribourg, ne comprenant pas très bien ce qu'il leur arrivait, d'autant plus qu'à maintes reprises la qualité de leur travail et leurs compétences auraient été relevées par le Conseil d'Etat. Je peux comprendre et partager leur inquiétude et comme tout un chacun avoir une certaine compassion pour ce qu'il leur arrive, sachant aussi qu'ils ne sont pas les premiers et malheureusement certainement pas les derniers à se trouver dans cette pénible situation, conjoncture économique oblige. Dès lors, Mme la Commissaire du gouvernement, connaissant votre sensibilité bien compréhensible et celle aussi du gouvernement pour tout ce qui touche aux problèmes humains, je vous pose la question: est-il vraiment nécessaire de voter l'urgence du traitement de ce mandat ou bien, ne serait-il pas plus judicieux de votre part et de celle du Conseil d'Etat, de prendre vos responsabilités et de vous engager à donner, pour autant que faire se peut, dans un délai raisonnable, une réponse précise aux différentes interrogations, voire revendications du personnel, relayées par les mandataires, ou bien considérez-vous comme définitive la réponse du Conseil d'Etat donnée aux questions des députés Waeber-Gobet et Louis Duc, auquel cas vous en conviendrez, le délai de réponse ne pourrait qu'en être raccourci.
C'est dans l'attente de votre réponse que notre groupe décidera, si oui ou non, nous voterons l'urgence.

Kaelin Murith Emmanuelle *(PDC/CVP, GR)*. Le groupe démocrate-chrétien a étudié avec une très grande attention la requête de procédure d'urgence pour le mandat déposé, maintenant modifié, demandant au Conseil d'Etat «d'élaborer», maintenant «de contribuer à l'élaboration d'un plan social» pour les collaborateurs de la Croix-Rouge fribourgeoise, qui ne pourront être repris par la société ORS aux conditions dont ils bénéficient auprès de la Croix-Rouge fribourgeoise.
Si l'idée de soutenir le caractère d'urgence peut à priori apparaître comme une réponse adéquate à cette situation délicate et émotionnelle, notre groupe se permet d'émettre les considérations suivantes.
L'adjudication du mandat d'asile à l'ORS est une décision entrée en force, le délai légal de recours, non utilisé, étant échu.
Nous sommes conscients que la Croix-Rouge est un organisme privé et qu'il est impossible pour le Conseil d'Etat d'intervenir d'une manière directe pour soutenir les collaborateurs licenciés au risque de créer un précédent.
Toutes les opportunités doivent être saisies, afin de permettre aux collaborateurs de la Croix-Rouge de retrouver un emploi, ceci pour leur dignité personnelle, leur sécurité, et celle de leur famille.
L'établissement d'un plan social du ressort de l'employeur apparaît comme un apport passager. Ce n'est donc pas une solution constructive pour l'avenir, mais une solution, pour nous, de dernier recours. Avant d'affirmer que nombre de postes à recouvrer ne correspondent pas au profil des collaborateurs de la Croix-Rouge, il y a lieu de postuler auprès de l'ORS, sans délai.
L'expérience accumulée tout au long des années où les collaborateurs ont déployé leur activité, nous en sommes certains, s'avérera comme déterminante dans nombre de candidatures.
Le Conseil d'Etat s'est déjà engagé à offrir en priorité aux personnes concernées les places vacantes dans les établissements dont il a la gestion. Il y a lieu d'évaluer ces possibilités et de les utiliser au mieux. Pour être en mesure de réaliser cet objectif, il faut rétablir un climat de confiance entre les différents intervenants.
C'est donc dans cet esprit que nous demandons au Conseil d'Etat, en sa qualité de médiateur, 1) de tout mettre en œuvre aux fins de clarifier la situation et, autant que possible, créer les meilleures conditions cadres, pour réaliser les objectifs précités; 2) de désigner une personne responsable au Service public de l'emploi qui accompagnera chaque collaborateur dans ses démarches et 3) à l'issue de toutes ces procédures, y compris celles qui sont offertes par notre système légal, d'examiner avec bienveillance les cas de rigueur qui pourraient se présenter, au besoin de les soutenir moralement et financièrement.
Nous ne voulons pas donner aujourd'hui l'illusion que le vote soutenant l'urgence est synonyme d'octroi de plan social.
Nous référant aux réponses données par le Conseil d'Etat aux questions des députés Louis Duc et Marie-Thérèse Weber-Gobet, il ne nous semble pas utile de présenter ces demandes au moyen d'un instrument parlementaire et c'est avec ces considérations que nous ne soutiendrons pas la demande de traitement d'urgence.

Duc Louis *(ACG/MLB, BR)*. C'est à titre tout à fait personnel que je m'exprime face à une décision qui m'interpelle et qui a causé le plus grand des émois au sein du personnel engagé à la Croix-Rouge fribourgeoise.
Ce qui m'étonne le plus, c'est que le Conseil d'Etat, qui est composé je pense et je crois de personnalités que l'on peut qualifier au-dessus de tout soupçon, ce même Conseil d'Etat confie à une entreprise zurichoise le mandat de gérer le service Croix-Rouge requérants d'asile du canton de Fribourg.
Cette annonce, je vous l'ai dit, a non seulement créé un émoi compréhensible au sein des collaborateurs, mais c'est tout un avenir sombre, très sombre qui se profile pour bon nombre d'entre eux. J'ai, à l'annonce de cette décision stupéfiante pour moi, déposé une question écrite sur le pourquoi et également sur le devenir de tous ces collaborateurs mis devant le fait accompli et dont, pour certains, un long service auprès de l'institution et de loyaux services sont à mille lieux d'être reconnus.
C'est donc un appel à tous les députés de voter cette urgence.
Tous les collaborateurs de la Croix-Rouge sont un peu aujourd'hui comme une pelote de laine qu'on soumet aux caprices du chat.

Bapst Markus *(PDC/CVP, SE)*. J'ai une question relative à la procédure. On vient d'apprendre par notre collègue Ridoré que le mandat a été modifié, disons ce matin, j'ai appris cela. J'aimerais un éclaircissement là-dessus. Est-ce que c'est possible de faire cela, d'amender en dernière minute un mandat qui a été distribué auparavant et, deuxièmement, je n'ai pas bien compris quelle urgence on allait voter: est-ce que l'on vote sur le mandat initial ou sur le mandat modifié? Comment va-t-on décider cela et, troisièmement, je n'ai pas bien saisi les éléments de la modification, donc j'aimerais qu'ils soient répétés pour avoir un éclaircissement là-dessus.

Romanens Jean-Louis *(PDC/CVP, GR)*. Simplement pour remercier Mme Weber-Gobet d'avoir utilisé mon texte. Je crois que je reprendrais aujourd'hui également exactement le même texte. Ce qu'elle n'a pas lu, ce sont les conclusions et dans les conclusions, pour Schoeller, je disais que la situation devrait se rétablir avec un dialogue entre la direction et le personnel et que les offices de l'Etat devaient mettre en place ce dialogue.
Je crois que l'on peut tenir ce même langage avec la Croix-Rouge. Je crois qu'il y a un manque de dialogue et je crois que c'est par ce biais-là que l'on va résoudre le problème de ces employés qui sont aujourd'hui en attente d'un poste définitif. Je crois que je m'engage, je me suis engagé aussi personnellement vis-à-vis de certains représentants de la Croix-Rouge à intervenir auprès du Conseil d'Etat, du Service public de l'emploi pour que quelque chose se passe à ce niveau-là et c'est par ce biais-là que l'on va rendre, disons, un peu de bonheur à ces gens. Ce n'est pas par un plan social qui va peut-être les soutenir pendant une année ou deux. On doit voir à long terme, et c'est dans ce sens-là que je vous invite à refuser l'urgence, parce qu'on leur offre seulement un plan social, on leur offre pas du travail, pas de bonheur.

Le Président. Concernant la question posée par M. Bapst sur la base légale de la procédure: la modification du mandat est tout à fait possible, seulement aujourd'hui ce qu'il faut savoir c'est que l'on vote l'urgence de ce mandat et l'on ne discute pas du fond de ce mandat.

Ridoré Carl-Alex *(PS/SP, SC)*. Pour répondre à mon collègue Bapst, l'art. 175 al. 3 de la loi sur le Grand Conseil prévoit effectivement que les cas d'urgence traités durant les sessions peuvent être développés de façon orale. Pour répondre à l'autre question, le texte du nouveau mandat est le suivant. Je le lis puisque effectivement, il n'est pas lisible à l'écran:
«Les signataires du mandat demandent au Conseil d'Etat de participer au financement d'un plan social, élaboré par la Croix-Rouge fribourgeoise, pour les collaborateurs qui ne pourront pas être repris par la société ORS aux conditions dont ils bénéficient actuellement auprès de la Croix-Rouge fribourgeoise.»

Cotting Claudia *(PLR/FDP, SC)*. Les signataires du mandat demandent un examen urgent de leur intervention en faveur du personnel de la division «requérants d'asile» de la Croix-Rouge fribourgeoise. On demande à l'Etat de panser les plaies, de soutenir des personnes pour lesquelles, ma foi, l'Etat n'a eu aucun état d'âme.
J'interviens parce qu'il a été question de la direction de la Croix-Rouge fribourgeoise, du directeur et de diverses interventions.
Alors, je crois que si le directeur M. Dewarrat n'était pas présent hier avec le personnel, c'est parce que le personnel a voulu une démarche et rencontrer directement les parlementaires, parce qu'il avait besoin de communiquer.
Je peux vous rassurer, la direction de la Croix-Rouge fribourgeoise a été choquée, et «choquée» c'est le prénom, de lire les comparaisons et les critères qui ont été retenus. M. le Directeur était atterré face à la décision qu'à prise le Conseil d'Etat.
Mme la Députée Kaelin a dit juste: la décision est entrée en force, le délai légal de recours est échu. Comment faire recours contre une décision de l'Etat quand aucun critère, et je dis bien aucun critère, n'était favorable au travail qu'a fait et que fait encore le personnel de la division «requérants».
La direction de la Croix-Rouge fribourgeoise a eu une séance extraordinaire qui a duré plusieurs heures pour savoir si on pouvait faire recours ou pas. Vu les critères, il n'y avait aucune chance de gagner ce recours.
M. le Député Romanens dit qu'il y a un manque de dialogue entre la direction et le personnel, il est seul, bien sûr, juge de ses propos, mais je peux vous confirmer que ce n'est pas vrai.
Pour moi, il est effectivement urgent que nous donnions un signe à ce mandat parce qu'effectivement il y a un problème de fond dont nous pourrons reparler lorsque nous reparlerons du mandat lui-même.

Bapst Markus *(PDC/CVP, SE)*. Je ne suis pas convaincu par les arguments que je viens d'entendre selon lesquels on peut tout simplement modifier le contenu d'un mandat déposé, sans annonce préalable. Les explications que j'ai eues ne sont pas satisfaisantes. J'aimerais savoir dans quelle situation on se trouve. Quel est le mandat formel? Je n'ai pas vu de nouveau mandat et je viens d'apprendre que l'ancien mandat n'a pas été retiré. Je ne comprends pas sur quelle urgence on vote. C'est quand même important de savoir le contenu de ce mandat. Je ne suis pas au clair. Comment va-t-on faire parce que le mandat qui a été déposé a été enregistré. Je pars du principe qu'on ne peut pas tout simplement modifier en cours de route un tel mandat. Donc, je pars du principe que le mandat initial reste valable jusqu'à preuve du contraire.

Le Président. Pour essayer de clarifier la situation: un mandat déposé peut être retiré, peut être modifié et on peut en déposer un nouveau pour autant qu'il n'a pas été transmis au Conseil d'Etat. Aujourd'hui, ce mandat n'est pas encore transmis au Conseil d'Etat. De ce fait, la procédure est tout à fait juste. C'est comme pour une motion.

Dorand Jean-Pierre *(PDC/CVP, FV)*. J'étais venu ici avec une opinion arrêtée Au vu de la discussion, je ne suis plus très au clair. Alors j'aimerais poser une question directement à Mme la Commissaire du gouvernement qui répondra tout à l'heure. Je crois que tout le monde s'est exprimé ici avec souci pour les intérêts des employés en question. J'aimerais savoir dans mon vote de tout à l'heure: est-ce que je donne plus de chance aux employés de retrouver un travail en votant l'urgence ou est-ce que je leur donne plus de chance en ne votant pas l'urgence? Qu'est-ce qu'il faut faire pour être le plus efficace?

Demierre Anne-Claude, Directrice de la santé et des affaires sociales. C'est effectivement un dossier très sensible que le dossier du mandat «asile 2008». Je ne vais pas rentrer aujourd'hui dans le débat de fond. On va rester sur la forme. On m'a posé l'une ou l'autre question. Je vais y répondre. Je vais me permettre d'apporter tout de même une ou deux réponses à des éléments qui ont été évoqués ici.
Tout d'abord, j'aimerais dire que je comprends et je partage le désarroi, voire la colère de l'ensemble des collaborateurs et des collaboratrices de la Croix-Rouge. C'était une décision qui a été reçue comme un coup de tonnerre et je peux comprendre tout le stress, les conditions difficiles, les temps difficiles par lesquels ces employés, ces collaborateurs, sont passés ces derniers temps. On peut bien imaginer que l'été a été pour eux difficile et qu'ils voient le futur d'un regard assez noir.
Tout d'abord, c'est la Croix-Rouge qui est l'employeur. L'Etat n'est pas l'employeur. Nous n'avions jusqu'à la semaine passée pas été nantis d'une demande formelle de plan social. Vendredi passé, le syndicat du service public et les collaborateurs ont déposé une demande d'entretien avec le Conseil d'Etat pour un plan social. La Croix-Rouge a également adressé la semaine dernière une demande de plan social à la Direction. Nous allons analyser ces éléments puisque maintenant nous sommes formellement nantis de ces demandes.
Pour le Conseil d'Etat – je le rappelle – c'est la Croix-Rouge qui est l'employeur. Le Conseil d'Etat ne s'est pas prononcé sur un plan social. La discussion reste ouverte sur un cofinancement de ce plan social. Plan social, à quelles conditions? Pour qui? Comment? Pourquoi? Est-ce que cela doit être pour l'ensemble du personnel? Est-ce que ce sera seulement pour les cas de rigueur? Tout reste ouvert. Pour ma part – je l'ai dit dans la presse – je pourrais soutenir un plan social pour les cas de rigueur, c'est-à-dire pour les personnes qui se retrouveraient sans travail après avoir postulé à l'ORS. C'est pour moi aujourd'hui l'occasion de relancer un appel à l'ensemble du personnel de la Croix-Rouge en les invitant à postuler aux postes mis au concours, pour l'instant uniquement à l'ORS. L'ORS va remplir le mandat qu'on lui a confié avec 45 personnes. La Croix-Rouge employait 46 personnes et il y a 45 postes qui sont ouverts auprès de l'ORS. Nous avons besoin des compétences et de la formation professionnelle des collaborateurs et des collaboratrices de la Croix-Rouge et je ne peux que les inviter à postuler. Je rappelle aussi que dès le 17 septembre ces postes seront ouverts à l'ensemble des personnes qui souhaitent postuler puisque dès le 1er janvier l'ORS devra reprendre un mandat avec du personnel. Là, je pense que c'est important. On peut concevoir tous les plans sociaux qu'on veut, on n'aura toujours pas un emploi. Ce n'est pas en touchant 10 000 ou 15 000 francs qu'on va régler une siutation professionnelle à long terme. Je pense que c'est important de peser l'ensemble des intérêts dans ce dossier.
Le Conseil d'Etat ne se prononce pas sur l'urgence qui est de la compétence du Grand Conseil. Pour ma part, je pense que voter l'urgence donnera un signe très positif à l'ensemble des collaborateurs et des collaboratrices qui se font aussi beaucoup de soucis. Donc, ça ne peut que confirmer une discussion qui aura lieu.
Ce vote sur l'urgence n'engage encore pas sur le fond. Cela n'engage pas des décisions que vous allez prendre. Simplement, ce mandat ne donne au Conseil d'Etat que deux mois et non pas cinq pour apporter ses conclusions. Donc, nous aurons le temps de faire l'analyse précise de la situation. En l'état, nous n'avons pas les salaires des personnes de la Croix-Rouge. Nous devrons examiner cas par cas et nous attendrons aussi d'avoir la preuve d'un dumping salarial. Pour l'instant, à notre connaissance, ça ne devrait pas être le cas pour une majorité des emplois. Bien sûr que c'est l'analyse concrète des cas qui nous en apportera la preuve et nous avons besoin d'avoir ces éléments pour nous déterminer concrètement sur la manière d'organiser un plan social.
Par ailleurs, nous avons organisé une séance qui a eu lieu le 23 août dernier avec la Croix-Rouge, l'ORS, le SPE et le SPO. Nous essayons vraiment de faire tout ce qui est en mesure pour que le maximum de services puissent être offerts aux collaborateurs et aux collaboratrices de la Croix-Rouge afin de les aider à passer ces moments, les aider soit à postuler à nouveau, soit à trouver un autre emploi.
En ce qui concerne les lettres de licenciement, je rappelle que nous ne sommes pas l'employeur. L'Etat a dénoncé la convention avec la Croix-Rouge le 28 novembre 2006 avec effet au 31 décembre 2007. Donc, il appartenait à la Croix-Rouge de résilier les contrats dans les délais. Elle avait une année pour le faire dans les délais.
D'autre part, des directives ont été données dans les différents services de l'Etat. Cela résultait d'ailleurs de la convention avec la Croix-Rouge. Toutes les candidatures des collaborateurs et collaboratrices de la Croix-Rouge seront examinées avec beaucoup d'attention dans le cadre des postes ouverts au sein de l'Etat et nous avons donné des consignes pour que les examens se fassent dans ce respect-là.
Personnellement, je vous dis que si vous votez aujourd'hui l'urgence c'est surtout un signe en faveur des collaborateurs et des collaboratrices de la Croix-Rouge. Et le Conseil d'Etat se déterminera sur la demande qui est faite d'un plan social dans les délais que le Grand Conseil lui donnera.

Genoud Joe *(UDC/SVP, VE)*. Je ne comprends pas très bien les propos de notre conseillère d'Etat qui dit qu'il y a eu un contact entre le Conseil d'Etat et la Croix-Rouge. Aujourd'hui, il y a une demande d'urgence. On doit se prononcer sur cette demande d'urgence.

Je n'aimerais pas qu'on fasse trop rêver le personnel et non plus qu'on trompe le personnel de la Croix-Rouge.
Dans ce plan de demande d'urgence on parle de financement. C'est vrai que le texte a été modifié et on parle d'une urgence avec une aide financière. Alors, pour quelle raison déjà ce texte a été accepté avec une aide financière? Est-ce que si l'on vote cette urgence le Conseil d'Etat va aider financièrement la Croix-Rouge qui est une société privée? Je dirais aussi que vous avez eu des contacts, des contacts avant les licenciements. Je me demande pourquoi vous n'avez pas attendu qu'il y ait les licenciements, peut-être une manifestation des employés de la Croix-Rouge.

Demierre Anne-Claude, Directrice de la santé et des affaires sociales. J'avoue que je ne comprends pas bien l'intervention de M. Genoud. Ce que j'ai simplement dit c'est que la semaine dernière le Conseil d'Etat a reçu une lettre du syndicat, d'une délégation du personnel, et que ma Direction également a reçu une lettre de la Croix-Rouge qui demande de négocier un plan social. La demande est venue de ces instances-là et nous allons l'analyser puisque ces dossiers sont sur la table du Conseil d'Etat. Nous n'avons pas pris du tout d'engagement sur des aides financières. Nous allons donc analyser le dossier, nous allons analyser cas par cas et cela demande maintenant une analyse très concrète de ce qui pourrait être fait. Le Conseil d'Etat ne s'est pas déterminé. Il n'y a aucune décision du tout si ce n'est celle de recevoir la délégation, de les entendre et ensuite le Conseil d'Etat devra se déterminer sur la mise sur pied d'un plan social et sur les conditions. La réponse vous sera donnée dans le cadre du mandat qui est déposé aujourd'hui. Aujourd'hui, vous vous prononcez uniquement sur l'urgence c'est-à-dire: est-ce que le Conseil d'Etat a deux mois ou cinq mois pour se déterminer sur ce mandat? Ce n'est absolument pas un engagement sur le fond. C'est uniquement le Grand Conseil qui donne un délai au Conseil d'Etat pour rendre ses travaux. Donc, nous allons analyser et il n'y a absolument aucun engagement. Nous allons commencer les analyses concrètes une fois que nous aurons vu aussi quelles sont les personnes qui ont postulé, quelles sont les conditions et puis s'il y a vraiment des différences de salaire. Pour l'instant, on ne peut pas se prononcer. On n'a aucun élément en notre possession.

– Au vote, la prise en considération de l'urgence de ce mandat est acceptée par 57 voix contre 31; il y a 4 abstentions.

Ont voté oui:
Aebischer (SC, PS/SP), Aeby-Egger (SC, ACG/MLB), Bachmann (BR, PLR/FDP), Badoud (GR, PLR/FDP), Berset (SC, PS/SP), Bourgeois (SC, PLR/FDP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Chassot (SC, ACG/MLB), Clément (FV, PS/SP), Corminbœuf (BR, PS/SP), Cotting (SC, PLR/FDP), de Roche (LA, ACG/MLB), Décaillet (FV, UDC/SVP), Dorand (FV, PDC/CVP), Duc (BR, ACG/MLB), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Feldmann (LA, PLR/FDP), Fürst (LA, PS/SP), Ganioz (FV, PS/SP), Gavillet (GL, PS/SP), Geinoz (GR, PLR/FDP), Gendre (SC, PS/SP), Genoud (VE, UDC/SVP), Girard (GR, PS/SP), Glauser (GL, PLR/FDP), Gobet (GR, PLR/FDP), Haenni (BR, PLR/FDP), Hänni-F (LA, PS/SP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Ith (LA, PLR/FDP), Jelk (FV, PS/SP), Johner-Et. (LA, UDC/SVP), Kolly (SC, PLR/FDP), Krattinger (SE, PS/SP), Lauper (SC, PDC/CVP), Losey (BR, UDC/SVP), Marbach (SE, PS/SP), Mauron (GR, PS/SP), Morel (GL, PS/SP), Mutter (FV, ACG/MLB), Piller V. (BR, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Ridoré (SC, PS/SP), Rime (GR, PS/SP), Romanens A. (VE, PS/SP), Schnyder (SC, PS/SP), Steiert (FV, PS/SP), Studer A. (SE, ACG/MLB), Suter (SC, ACG/MLB), Thalmann-B (LA, UDC/SVP), Thomet (SC, PS/SP), Thürler (GR, PLR/FDP), Tschopp (SE, PS/SP), Vonlanthen (SE, PLR/FDP), Weber-G M. (SE, ACG/MLB), Zurkinden (FV, ACG/MLB). *Total: 57.*

Ont voté non:
Ackermann (SC, PDC/CVP), Andrey (GR, PDC/CVP), Bapst (SE, PDC/CVP), Boschung B. (SE, PDC/CVP), Boschung M. (SE, PDC/CVP), Bourgknecht (FV, PDC/CVP), Bourguet (VE, PDC/CVP), Brodard (SC, PDC/CVP), Bussard (GR, PDC/CVP), Butty (GL, PDC/CVP), Collaud (BR, PDC/CVP), Collomb (BR, PDC/CVP), Crausaz (SC, PDC/CVP), Ducotterd (SC, PDC/CVP), Fasel (SE, PDC/CVP), Frossard (GR, UDC/SVP), Glardon (BR, PDC/CVP), Grandjean (VE, PDC/CVP), Jendly (SE, PDC/CVP), Jordan (GR, PDC/CVP), Kaelin-M (GR, PDC/CVP), Menoud (GR, PDC/CVP), Page (GL, UDC/SVP), Peiry S. (FV, UDC/SVP), Romanens J. (GR, PDC/CVP), Schorderet G(SC, UDC/SVP), Schuwey R. (GR, UDC/SVP), Siggen (FV, PDC/CVP), Stempfel-H (LA, PDC/CVP), Studer T. (LA, PDC/CVP), Vial (SC, PDC/CVP). *Total: 31.*

Se sont abstenus:
Cardinaux (VE, UDC/SVP), de Weck (FV, PLR/FDP), Peiry C. (SC, UDC/SVP), Rossier (GL, UDC/SVP). *Total: 4.*

Election des 7 juges de paix: résultats

Cercle de la Sarine

Bulletins distribués: 99
Bulletins rentrés: 98
Bulletin blanc: 1
Bulletin nul: 0
Bulletins valables: 97
Majorité absolue: 49

Ont obtenu des voix et sont élues *Mmes Wanda Suter et Violaine Monnerat* (tandem 50%/50%) avec 71 voix.

Ont obtenu des voix:
Wanda Suter et Hélène Cudré-Mauroux: 14 voix.
Wanda Suter (à 100%): 2 voix
Hélène Cudré-Mauroux et Violaine Monnerat: 5 voix
Meylan André: 3 voix
Violaine Monnerat (à 100%): 1 voix
Wanda Suter et Juliette Tardent: 1 voix.

Cercle de la Singine

Bulletins distribués: 99
Bulletins rentrés: 96
Bulletin blanc: 0
Bulletin nul: 0
Bulletins valables: 96
Majorité absolue: 49

A obtenu des voix et est élu *M. Francis Schwarz* avec 72 voix.

Ont obtenu des voix:
Zimmerli Werner: 18 voix
Zosso Markus: 4 voix